

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 22 août 2016, à 19 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence motivée de M. Claude Lacroix (siège 2).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

324-08-16

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 45, M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

325-08-16

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1) Adoption de l'ordre du jour

1a) Dépôt et présentation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 ;

2) Adoption du procès-verbal

2.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2016 ;

2.2 Séance d'ajournement de la séance du 4 juillet, le 18 juillet 2016 ;

2.3 Séance extraordinaire du 18 juillet 2016 ;

3) Urbanisme

3.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du mois datés le 15 août 2016 ;

3.2 Désignation de Madame Véronique Proulx pour siéger au sein du comité technique du projet de création d'un parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier ;

3.3 Désignation de Madame Véronique Proulx à titre de Responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité ;

3.4 Autorisation conditionnelle de prolongement de la rue Hillside et acceptation en principe ;

3.5 Demande d'exclusion de la zone agricole concernant le lot 4 366 576 situé au 355, chemin de Dublin et d'une superficie de 484 865 mètres carrés ;

- 3.6 Abrogation de la dérogation mineure DM-90009 – Lot 4 366 929 situé au 177, chemin de Dublin, zone F-46 – Résolution 261-12-2014 ;
- 3.7 Adoption du premier projet de Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage, abrogeant et remplaçant le Règlement 503 et de son échéancier ;
- 4) **Travaux publics**
 - 4.1 Voirie
 - 4.1.1 Abrogation des résolutions 350-11-15, 200-10-2014 et 199-10-2014 ;
 - 4.1.2 Autorisation de la poursuite des travaux municipaux prévus pour la fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple, Willow et de l'ajout de la rue Lilac au cours des prochaines années ;
 - 4.2 Parcs
 - 4.2.1 Affection d'une somme maximale de 20 000\$ au Fonds de parcs et terrains de jeux pour l'installation des modules de jeux dans le parc Galway ;
 - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs
 - 5.2 Événements spéciaux
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
 - 6.1 Rapport du conseiller responsable ;
 - 6.2 Avis de motion - Règlement numéro 538-16 sur la sécurité incendie, abrogeant et remplaçant le Règlement 442 et toutes les modifications subséquentes pour y inclure la gestion des feux d'artifice ;
 - 6.3 Semaine nationale sur la sécurité des conducteurs adolescents ;
 - 6.4 Autorisation d'embauche de M. Alexis Gauvin à titre de pompier volontaire ;
 - 6.5 Autorisation d'embauche de M. Jimmy Forget-Briand à titre de pompier volontaire ;
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
 - 7.1 Gestion des matières résiduelles
 - 7.1.1 Rapport du conseiller responsable ;
 - 7.2 Conseil de bassin versant
 - 7.2.1 Rapport de la conseillère responsable ;
- 8) **Culture et vie communautaire**
 - 8.1 Rapport du conseiller responsable ;
 - 8.2 Adoption des nouveaux horaires estival et régulier de la bibliothèque ;
 - 8.3 Nomination de madame Vanessa Paquet-Labbé à titre de commis à la bibliothèque Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire, pour un poste permanent à temps plein ;
 - 8.4 Nomination de madame Marie-France Lambert à titre d'agente de communications, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire, pour un poste permanent à temps partiel ;
 - 8.5 Organismes municipaux de Shannon – Demande de bilan de réalisation des activités inhérent au montant de la subvention octroyée par la Municipalité ;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) **Correspondance – Dépôt de la liste de la principale correspondance du 1^{er} juillet au 12 août 2016**
- 11) **Comptes courant la période du 1^{er} juillet au 12 août 2016 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
 - 12.1 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour la période du 1^{er} juillet au 12 août 2016 ;
 - 12.2 Nomination de Me Sylvain Déry à titre de responsable de l'Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;
 - 12.3 Adoption – Projet de Règlement numéro 527-16 portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 467 ;
 - 12.4 Adoption – Projet de Règlement numéro 528-16 portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 420 ;

- 12.5** Adoption - Règlement numéro 529-16 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, abrogeant et remplaçant le Règlement 486 sur l'administration ;
- 12.6** Adoption - Règlement numéro 530-16 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 486 sur l'administration ;
- 12.7** Adoption - Règlement numéro 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle, abrogeant la résolution 245-12-2010 concernant l'adoption de la Politique de gestion contractuelle ;
- 13) Finances et Greffe**
- 13.1** Renouvellement du contrat « Entente de service automatique » avec la compagnie Shred-it ;
- 13.2** Octroi d'un contrat à Productions Logico dans le cadre de la fête de l'Halloween ;
- 13.3** Avis de motion - Règlement numéro 537-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016, abrogeant et remplaçant le Règlement 535-16 pour inclure la tarification relative à l'achat de publicité ;
- 14) Énergie et télécommunications**
- 14.1** Shannon Vision
- 14.1.1** Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015 de la corporation Shannon Vision Inc. ;
- 14.1.2** Octroi d'un mandat à la firme DeBlois Avocats s.e.n.c.r.l. pour gérer le processus de vente, dissolution et de liquidation de la corporation Shannon Vision inc.
- 15) Varia et déclarations des conseillers**
- 16) Période de questions**

Adoptée à l'unanimité

326-08-16

1a) Dépôt et présentation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015

Conformément aux articles 176 et 176.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2015 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 de la Municipalité.

Le rapport est présenté par MM. Maxime Dorval et Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Documents déposés : 326-08-16

2. Adoption des procès-verbaux

327-08-16

2.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 4 juillet 2016 ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

328-08-16

2.2 Séance d'ajournement du 4 juillet, le 18 juillet 2016

Considérant la tenue d'une séance d'ajournement le 18 juillet 2016 ;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 juillet, le 18 juillet 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

329-08-16

2.3 Séance extraordinaire du 18 juillet 2016

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 18 juillet 2016 ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

3. Urbanisme et Environnement

330-08-16

3.1 Dépôt des rapports de permis et certificats datés le 15 août 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats datés le 15 août 2016.

Documents déposés : 330-08-16

331-08-16

3.2 Désignation de Madame Véronique Proulx pour siéger au sein du comité technique du projet de création d'un parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier

Considérant la création de comités suite à l'initiative de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) pour entamer un processus de réflexion visant la possibilité de créer un parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier ;

Considérant le départ de M. François Bissonnette qui avait été désigné pour siéger sur le comité technique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De désigner madame Véronique Proulx, urbaniste et inspectrice en bâtiment, pour remplacer M. François Bissonnette, au sein du comité technique du projet de création d'un parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

332-08-16

3.3 Désignation de Madame Véronique Proulx à titre de Responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité

Considérant la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de la Jacques-Cartier*, adoptée par la MRC le 21 mars 2012 ;

Considérant le départ de M. François Bissonnette qui avait été désigné responsable dans ce dossier ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De désigner madame Véronique Proulx, urbaniste et inspectrice en bâtiment, à titre de Responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité en remplacement de M. François Bissonnette ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

333-08-16

3.4 Autorisation conditionnelle de prolongement de la rue Hillside et acceptation en principe

Considérant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

Considérant que la compagnie 9332-8649 Québec Inc. représentée par sa présidente madame Danielle Cloutier, éventuellement propriétaire du lot 5 336 124 situé à l'est de la rue Hillside dans la zone H-2, a déposé le 16 novembre 2015 une demande d'ouverture de rue afin de créer treize (13) nouveaux lots dans la prolongement de la rue Hillside, conformément au plan cadastral réalisé par M. Bernard Lemay, a.g. sous ses minutes 29706, daté le 18 juillet 2016 ;

Considérant que cette demande vise à permettre la construction de treize (13) résidences unifamiliales dans le secteur ;

Considérant que l'ouverture de la rue aurait pour effet de boucler la rue Hillside ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avait autorisé la première version et qu'il juge le nouveau plan plus sécuritaire ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande d'ouverture de la rue dans le prolongement de la rue Hillside selon le plan cadastral portant identifié dans les minutes 29706 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter en principe le plan d'ensemble du prolongement de la rue Hillside conformément au plan cadastral réalisé par M. Bernard Lemay, a.g. sous ses minutes 29706, daté le 18 juillet 2016 ;
- 2) D'autoriser l'ouverture du prolongement de la rue Hillside, conditionnellement à ce que l'entreprise 9332-8649 Québec Inc. obtienne le certificat d'autorisation requis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- 3) De mandater le notaire, Me Mario Boilard, pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du *Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

334-08-16

3.5 Demande d'exclusion de la zone agricole concernant le lot 4 366 576 situé au 355, chemin de Dublin et d'une superficie de 484 865 mètres carrés

Considérant que la Ferme Lannin inc. soumet une demande à la Municipalité de Shannon afin d'exclure le lot 4 366 576 de la zone agricole ;

Considérant que le lot visé, d'une superficie de 484 865 mètres carrés, est le seul lot présent dans ladite zone agricole et que toute activité agricole a cessé en 2012 ;

Considérant le potentiel agricole n'offre aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent, car le sol de classe 7 comporte des limitations si graves qu'ils ne sauraient se prêter à l'agriculture ni à l'établissement de pâturages permanents ;

Considérant que le sol est assez pierreux ce qui gêne sensiblement les labours, les semailles et la récolte et que le relief constitue également une limitation à la culture étant donné que la dénivellation et la fréquence ou le mode de disposition des pentes en diverses directions sont d'importants facteurs qui entraînent l'accroissement des frais de production agricole en regard d'un terrain plat, abaissent l'uniformité de croissance, retardent la maturation des récoltes et accroissent le danger d'érosion pluviale ;

Considérant que le lot est enclavé par le périmètre urbain de la Municipalité à l'ouest, à l'est et au sud et qu'au nord, on retrouve une zone de conservation, ce qui rend les possibilités d'utilisations à des fins agricoles très faibles ;

Considérant que les activités agricoles sur le lot visé par la demande ont cessées en 2012 et qu'il s'agit par ailleurs, d'une inclusion ayant été autorisée en 1987 ;

Considérant que l'exclusion de ce lot de la zone agricole aurait un effet facilitant aux fins d'application des lois et règlements étant donné la contiguïté aux secteurs résidentiels qui par ailleurs, entraînerait une cohabitation difficile avec l'ancien élevage de dindons ;

Considérant qu'il s'agit du seul lot en zone agricole de la Municipalité de Shannon et qu'il n'est pas homogène à l'ensemble du territoire, l'exclusion n'entraînera aucun impact négatif sur les lots voisins ;

Considérant que l'exclusion de la zone agricole permettrait d'assurer une meilleure protection des ressources en eau ;

Considérant qu'on ne retrouve aucune zone agricole prévue par le décret de 1978 sur le territoire de la Municipalité de Shannon et qu'il n'y a donc aucune propriété foncière pouvant accueillir des activités agricoles ;

Considérant que la variation de population entre 1981 et 2011 est de 45,81% et que la municipalité de Shannon est la plus jeune au Québec, il est possible de prédire une augmentation du besoin en résidence dans les prochaines années ;

Considérant que la zone exclue serait divisée en deux afin de joindre la partie nord à l'affectation « Forestière » et de créer une nouvelle zone dans l'affectation « Rurale » pour la partie sud, ce qui respecte les grandes affectations prévues au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier ;

Considérant que la partie Sud est contiguë à une rue publique existante et que la zone rurale permettrait de consolider ce tronçon de rue avec de l'unifamiliale isolée, tel que construit sur les lots voisins ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'appuyer la demande d'exclusion du lot 4 366 576 de la zone agricole ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

335-08-16

3.6 Abrogation de la dérogation mineure DM-90009 – Lot 4 366 929 situé au 177, chemin de Dublin, zone F-46 – Résolution 261-12-2014

Considérant qu'une vérification ultérieure a permis de constater que conformément au Règlement de zonage en vigueur à l'époque, le lot 4 366 929 était et est encore aujourd'hui non constructible ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la dérogation mineure DM-90009 – Lot 4 366 929 situé au 177, chemin de Dublin, zone F-46 – Résolution 261-12-2014 ;
- 2) De révoquer tout permis émis sur ce lot, le cas échéant ;
- 3) De rembourser les frais relatifs à ladite dérogation mineure, au coût réel payé sans les intérêts ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

336-08-16

3.7 Adoption du premier projet de Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage, abrogeant et remplaçant le Règlement 503 et de son échancier

Considérant que le Conseil maintient toutes les modifications autres que celles visant la zone C-34 apportées par le Règlement 503;

Considérant le *Règlement de zonage* (352) adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 18 juillet 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 536-16 comme s'il était tout au long révisé et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 3) De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 19 septembre 2016 à 19h30, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4. Travaux publics

4.1 Voirie

4.1.1 Abrogation des résolutions 350-11-15, 200-10-14 et 199-10-2014

Considérant que le Conseil souhaite revoir la liste de certains travaux municipaux visant à fermer quelques fossés de rues ;

Considérant que le Conseil souhaite abroger les résolutions adoptées précédemment pour mettre à jour la liste desdits travaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger les résolutions suivantes :

- Résolution 350-11-15 :
« Amendement à la résolution 199-10-2014 « Appropriation et allocation de crédits supplémentaires pour des travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow et autorisation d'un virement de fonds » et à la résolution 200-10-14 « Autorisation de travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow » ;
- Résolution 200-10-2014
« Autorisation de travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow » ;
- Résolution 199-10-2014
« Appropriation et allocation de crédits supplémentaires pour des travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow et autorisation d'un virement de fonds ».

2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

338-08-16

4.1.2 Autorisation de la poursuite des travaux municipaux prévus pour la fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple, Willow et de l'ajout de la rue Lilac au cours des prochaines années

Considérant l'abrogation des résolutions 350-11-15, 200-10-14 et 199-10-2014 ;

Considérant que le Conseil désire poursuivre les travaux de fermeture de fossés sur certaines rues ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Francine Girard ;

Appuyé par Mme la conseillère Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

1) D'autoriser la poursuite des travaux de fermeture de fossés principalement aux adresses ciblées suivantes sur la rue des Mélèzes, au cours des prochaines années, selon les modalités de la Municipalité et à même les crédits disponibles :

Rue des Mélèzes : 513, 517, 520, 521, 525, 529, 537 et 540 ;

2) D'autoriser l'ajout du remplissage du fossé à l'adresse, 6, rue Lilac ;

3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Parcs

339-08-16

4.2.1 Affection d'une somme maximale de 20 000\$ au Fonds de parcs et terrains de jeux pour l'installation des modules de jeux dans le parc Galway

Considérant le souhait du Conseil de doter la Municipalité d'installations sportives supplémentaires ;

Considérant les modules de jeux déjà acquis pour le parc de la rue Galway ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De procéder à l'installation des modules de jeux au parc de la rue Galway ;
- 2) D'affecter une somme maximale de 20 000\$ du Fonds de parcs et terrains de jeux pour l'installation de ces modules de jeux ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Aqueducs et égouts

M. le Maire rappelle la décision du Conseil de procéder à deux rinçages consécutifs à la fin juillet et au début du mois d'août et souligne la satisfaction quant aux résultats obtenus.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

M. le conseiller Mike-James Noonan détaille la programmation automnale du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, en soulignant l'augmentation des cours offerts. Les inscriptions se tiendront au début de septembre.

5.2 Événements spéciaux

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

6. Sécurité publique et Incendies

6.1 Rapport du conseiller responsable

M. le conseiller Stéphane Hamel demande aux citoyens d'être vigilants et de dénoncer les actes de vandalisme qui sont commis dans les parcs.

M. le conseiller Bruno Martel présente le bilan des activités tenues au service des Incendies au mois de juillet et dans les premières semaines du mois d'août. Il souligne également le succès de l'inauguration de la tour d'entraînement.

6.2 Avis de motion - Règlement numéro 538-16 sur la sécurité incendie, abrogeant et remplaçant le Règlement 442 et toutes les modifications subséquentes pour y inclure la gestion des feux d'artifice

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Bruno Martel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 538-16 sur la sécurité incendie, abrogeant et remplaçant le Règlement 442 et toutes les modifications subséquentes, pour y inclure la gestion des feux d'artifice.

340-08-16

341-08-16

6.3 Semaine nationale sur la sécurité des conducteurs adolescents

Attendu qu'apprendre à conduire est un rite de passage important et excitant pour les jeunes, mais que c'est également une des activités les plus risquées pour les jeunes ;

Attendu que la sécurité des conducteurs adolescents est un problème majeur au Canada et que les jeunes conducteurs sont surreprésentés parmi les victimes de blessures et les décès qui résultent d'accidents de la route ;

Attendu que la Semaine nationale sur la sécurité des conducteurs adolescents est une semaine dédiée à sensibiliser le public et à trouver des solutions pour éviter les décès d'adolescents sur les routes de l'ensemble du Canada et que nous jouons tous un rôle dans la mise en œuvre du changement parmi nos pairs, dans les salles de classe tout comme dans nos communautés ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De déclarer la troisième semaine d'octobre la Semaine nationale sur la sécurité des conducteurs adolescents ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

342-08-16

6.4 Autorisation d'embauche de M. Alexis Gauvin à titre de pompier volontaire

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein du service des Incendies ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Alexis Gauvin à titre de pompier volontaire ;
- 2) D'assortir cet embauche aux conditions et vérifications en vigueur ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

343-08-16

6.5 Autorisation d'embauche de M. Jimmy Forget-Briand à titre de pompier volontaire

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein du service des Incendies ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Jimmy Forget-Briand à titre de pompier volontaire ;
- 2) D'assortir cet embauche aux conditions et vérifications en vigueur ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

7.1.1 Rapport du conseiller responsable

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

7.2.1 Rapport de la conseillère responsable

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Culture et vie communautaire

8.1 Rapport du conseiller responsable

M. le conseiller Mike-James Noonan présente le bilan des activités de la Bibliothèque et en profite pour remercier le travail des bénévoles. Il rappelle le succès de la tenue de la Visite des sites expropriés sur la base militaire, tenue en juillet. Il ajoute que le 24 septembre, à Saint-Augustin, se tiendra la compétition internationale de danse irlandaise et le 26 septembre, au Centre communautaire de Shannon, se tiendra l'événement Comhaltas 2016 qui réunit les meilleurs musiciens de musique irlandaise.

8.2 Adoption des nouveaux horaires estival et régulier de la bibliothèque

Considérant la restructuration des services municipaux et le souci d'offrir un service optimisé aux citoyens en fonction des ressources disponibles ;

Considérant le souhait de bonifier les heures et les jours d'ouverture de l'horaire régulier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

344-08-16

- 1) D'adopter l'horaire d'ouverture estival suivant de la bibliothèque qui entre en vigueur le 23 août pour se poursuivre jusqu'au 24 septembre 2016 ;

Jour	Avant-midi	Après-midi	Soirée
Lundi			
Mardi		13h30 à 16h30	19h00 à 21h00
Mercredi	9h00 à 11h00	13h30 à 16h30	
Jeudi		13h30 à 16h30	19h00 à 21h00
Vendredi			
Samedi			

- 2) D'adopter l'horaire d'ouverture régulier suivant de la bibliothèque 2016-2017 qui entre en vigueur dès le 26 septembre 2016 ;

Jour	Avant-midi	Après-midi	Soirée
Lundi		13h30 à 16h30	
Mardi		13h30 à 16h30	19h00 à 21h00
Mercredi	9h00 à 12h00	13h30 à 16h30	
Jeudi	9h00 à 12h00	13h30 à 16h30	
Vendredi	9h00 à 12h00		
Samedi	9h30 à 13h00		

- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

345-08-16

8.3 Nomination de madame Vanessa Paquet-Labbé à titre de commis à la bibliothèque Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire, pour un poste permanent à temps plein

Considérant le départ de Noémie Tremblay-Claveau au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire ;

Considérant la restructuration des services municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer madame Vanessa Paquet-Labbé à titre de commis à la bibliothèque au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire, pour un poste permanent à temps plein à la bibliothèque, selon l'horaire d'ouverture de la bibliothèque ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

346-08-16

8.4 Nomination de madame Marie-France Lambert à titre d'agente de communications, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire, pour un poste permanent à temps partiel

Considérant la restructuration des services municipaux visant notamment l'efficacité et la qualité des services offerts aux citoyens ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel;

Il est résolu :

- 1) De nommer madame Marie-France Lambert à titre d'agente de communications, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire, pour un poste permanent à temps partiel de 28 heures semaine ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

347-08-16

8.5 Organismes municipaux de Shannon – Demande de bilan de réalisation des activités inhérent au montant de la subvention octroyée par la Municipalité

Considérant que la Municipalité souhaite assortir ses subventions d'une reddition de compte obligatoire ;

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De contacter les bénéficiaires afin de leur demander le bilan de réalisation de leurs activités au regard du montant de la subvention octroyée en 2015 par la Municipalité ;
- 2) De maintenir cette pratique pour les années subséquentes, le cas échéant ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9. Enjeux régionaux et métropolitains

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

348-08-16

10. Dépôt de la liste de la principale correspondance - Juillet à la mi-août 2016

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

349-08-16

11. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de juillet au 15 août 2016

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 15 août 2016 au montant total de 520 419,77 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 349-08-16

12. Organisation administrative

350-08-16 **12.1 Dépôt du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de juillet jusqu'au 15 août 2016**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

351-08-16 **12.2 Nomination de Me Sylvain Déry à titre de responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

Considérant l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* qui prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions inhérentes à l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

Considérant que cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer le Greffier, Me Sylvain Déry, à titre de Responsable de l'accès aux documents et renseignements personnels ;
- 2) De transmettre cette résolution et autres documents requis à la Commission d'accès à l'information du Québec, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

352-08-16 **12.3 Adoption – Projet de Règlement numéro 527-16 portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 467**

Considérant qu'un avis de motion de ce projet de Règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mai 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent projet de Règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent projet de Règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du présent projet de Règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 527-16 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

353-08-16

12.4 Adoption – Projet de Règlement numéro 528-16 portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 420

Considérant qu'un avis de motion de ce projet de Règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mai 2016 ;

Considérant la consultation des employés municipaux tenue du 17 au 19 août 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent projet de Règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent projet de Règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du présent projet de Règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 528-16 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12.5 Adoption - Règlement numéro 529-16 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, abrogeant et remplaçant le Règlement 486 sur l'administration

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mai 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 529-16 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12.6 Adoption - Règlement numéro 530-16 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 486 sur l'administration

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mai 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 530-16 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

356-08-16

12.8 Adoption - Règlement numéro 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle, abrogeant la résolution 245-12-2010 concernant l'adoption de la Politique de gestion contractuelle ;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mai 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 531-16 comme s'il était tout au long réécrit et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

13. Finance et Greffe

357-08-16

13.1 Renouvellement du contrat « Entente de service automatique » avec la compagnie Shred-it

Considérant l'importance du traitement des dossiers confidentiels de la Municipalité ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De renouveler le contrat « Entente de service automatique incluant l'avenant » avec la compagnie Shred-it, daté le 25 juillet 2016, aux montants qui y sont détaillés pour une durée de 3 ans ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

358-08-16

13.2 Octroi d'un contrat à Productions Logico dans le cadre de la fête de l'Halloween

Considérant les montants prévus au budget 2016 de la Municipalité pour l'organisation de la fête de l'Halloween qui se tiendra le 31 octobre ;

Considérant que ce contrat prévoit l'animation au cours de l'événement et qu'il respecte le cadre financier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à Productions Logico pour de l'animation ambulante au montant de 1 480 \$ (avant taxes) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

359-08-16

13.3 Avis de motion - Règlement numéro 537-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016, abrogeant et remplaçant le Règlement 535-16 pour inclure la tarification relative à l'achat de publicité

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Mario Lemire donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 537-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016, abrogeant et remplaçant le Règlement 535-16 pour inclure la tarification relative à l'achat de publicité dans le cadre d'activités de financement.

14. Énergie et télécommunications

14.1 Shannon Vision

360-08-16

14.1.1 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015 de la corporation Shannon Vision Inc.

Conformément aux articles 176 et 176.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2015 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 de Shannon Vision inc.

Document déposé : 360-08-16

361-08-16

14.1.2 Octroi d'un mandat à la firme DeBlois Avocats s.e.n.c.r.l. pour gérer le processus de vente, dissolution et de liquidation de la corporation Shannon Vision inc.

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un mandat à la firme DeBlois Avocats s.e.n.c.r.l. pour gérer le processus de vente, dissolution et de liquidation de la corporation Shannon Vision inc. ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

15. Varia et déclarations des conseillers

362-08-16 De la part des membres du Conseil, monsieur le conseiller, Mike-James Noonan, présente une Motion de félicitations à monsieur Hugo Parent, citoyen de Shannon, pour son exceptionnelle performance en se distinguant en deuxième position sur le podium de l'événement « SODIKART WORLD SERIES 2016 » tenu en juillet à Paris.

16. Période de questions

À 21h37, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 22h18.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

17. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 22h18.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Sylvain Déry,
Directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.